

**AB SCIENCE S.A.**  
Société Anonyme au capital de 415 897,16 euros  
Siège social : 3, avenue George V, 75008 PARIS  
438 479 941 RCS Paris

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**  
**DU GROUPE AB SCIENCE**  
**AU 30 JUIN 2018**

**A. DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président Directeur Général  
Alain Moussy

## B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

### 1 EVENEMENTS CLES DES SIX PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 2018

#### Etudes cliniques

##### ▪ Sclérose latérale amyotrophique (SLA)

En avril 2018, le Comité du Médicament à Usage Humain (CHMP, Committee for Human Medicinal Products) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a adopté une opinion négative pour la demande d'autorisation de mise sur le marché du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique chez l'adulte.

Les raisons de cette opinion négative sont les suivantes :

- Le CHMP a estimé, sur la base d'une inspection des bonnes pratiques cliniques effectuée sur deux des principaux centres d'investigation clinique de l'étude, que la fiabilité des données n'était pas assez robuste pour soutenir un enregistrement.
- Le CHMP n'a pas reconnu la pertinence clinique de la distinction faite par AB Science entre les patients ayant une progression « normale » (représentant 85% des patients de l'étude) et pour lesquels une amélioration du critère principal - score ALSFRS – a été démontrée, et ceux ayant une progression « rapide » (représentant 15% des patients de l'étude).
- Le CHMP a considéré que l'analyse primaire du score ALSFRS pour les patients ayant arrêté prématurément l'étude, basée sur la méthode LOCF (last observation carried forward) pourrait introduire un biais dans l'analyse des résultats.

La demande d'autorisation de mise sur le marché avait été déposée en septembre 2016 sur la base des résultats intérimaires de l'étude AB10015. Les données finales de tolérance ont été générées en février 2018 et n'ont pas pu être inspectées pendant l'évaluation du dossier. De nouvelles données ne peuvent être présentées dans le cadre d'une procédure de réexamen.

Par conséquent, AB Science évalue la possibilité de resoumettre une demande d'autorisation de mise sur le marché, sur la base des résultats finaux de l'étude AB10015. Dans le cadre de cette nouvelle soumission, AB Science entend soumettre les données suivantes :

- Les données finales de tolérance
- De nouvelles analyses de sensibilité sur l'analyse primaire du score ALSFRS chez les patients ayant interrompu l'étude prématurément, en appliquant les méthodes recommandées par l'EMA afin de corroborer les résultats selon la méthode LOCF (last observation carried forward)
- De nouvelles données précliniques qui renforcent les mécanismes d'action du masitinib, ce qui est un point important dans le contexte d'une demande d'autorisation de mise sur le marché basée sur une seule étude pivot

Par ailleurs, une étude confirmatoire est nécessaire afin de confirmer les résultats de cette première étude pivot, même en cas de décision positive de l'EMA. AB Science va initier cette étude confirmatoire dans le traitement de la SLA à l'issue de la procédure de *scientific advice* actuellement en cours auprès de l'EMA sur le dessin de cette étude et sous réserve de la levée de la décision de l'ANSM de suspension de suspension des études cliniques.

##### ▪ Autres études cliniques

L'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées, se poursuit. L'IDMC n'a pas relevé de problème de tolérance pour le masitinib dans cette population de patients. Cette étude est fermée au recrutement, le nombre de patients prévus au protocole ayant été recruté. Les résultats de l'analyse finale sont attendus en 2019.

L'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement en première ligne de patients atteints d'un cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC), se poursuit suite à l'analyse intérimaire de l'étude AB12003. Conformément au protocole de l'étude, une analyse intérimaire effectuée par l'IDMC était prévue une fois que 50% du nombre d'événements requis avait été atteint. Sur la base des résultats de cette analyse intérimaire, l'IDMC a recommandé la poursuite de l'étude AB12003 dans une sous-population prédéfinie de patients,

identifiée sur la base d'un biomarqueur biologique spécifique de l'agressivité de la maladie et qui représente environ deux tiers des patients éligibles. Un total de 468 patients appartenant à cette sous-population doit être recruté, le recrutement des patients qui ne présentent pas ce biomarqueur étant arrêté. Sur la base des règles définies pour l'analyse intérimaire, cette recommandation de l'IDMC signifie que la probabilité de succès de l'étude AB12003 est supérieure à 80% dans la sous-population prédéfinie de patients, si les patients restant à recruter génèrent les mêmes données que ceux analysés pour l'analyse intérimaire. AB Science prévoit de terminer l'étude AB12003 en 2019.

#### Autres évènements

- Autres opérations sur les valeurs mobilières

Au cours du premier semestre 2018, à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions, 39 314 actions de valeur nominale de 0,01 euros ont été émises au cours du premier semestre 2018, entraînant une augmentation du capital de 393,14 euros.

Au 30 juin 2018, le capital du Groupe AB Science est composé de 41 064 310 actions dont 18 891 108 actions ont un droit de vote double.

- Autres informations

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

## 2 COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Etat du résultat global résumé au 30 juin 2018 (normes IFRS) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Chiffre d'affaires net	872	842
Résultat opérationnel	(14 192)	(13 709)
Résultat net	(11 121)	(13 511)
Résultat global de la période	(11 046)	(13 420)
Résultat par action - en euros	(0,29)	(0,37)
Résultat dilué par action - en euros	(0,29)	(0,37)

### Résultat opérationnel

#### Produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Chiffre d'affaires net	872	842
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	872	842

Les produits d'exploitation, exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire, se sont élevés au 30 juin 2018 à 872 K€, contre 842 K€ un an plus tôt, en hausse de 3,6%.

#### Charges opérationnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Coût des ventes	45	10
Charges de commercialisation	530	525
Charges administratives	1 202	1 259
Charges de recherche et développement	13 287	12 756
Autres charges opérationnelles	0	0
Total des charges d'exploitation	15 064	14 550

Les charges opérationnelles se sont élevées au 30 juin 2018 à 15 064 K€ contre 14 550 K€ au 30 juin 2017, soit une hausse de 3,5 %.

Les charges de commercialisation sont stables (530 K€ au 30 juin 2018 contre 525 K€ au 30 juin 2017).

Les charges administratives ont baissé de 4,5 %, passant de 1 259 K€ au 30 juin 2017 à 1 202 K€ au 30 juin 2018.

Les frais de recherche et développement ont augmenté de 4,2%, passant de 12 756 K€ au 30 juin 2017 à 13 287 K€ au 30 juin 2018.

#### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 30 juin 2018 correspond à une perte de 14 192 K€, contre une perte de 13 709 K€ au 30 juin 2017, soit une hausse du déficit opérationnel de 483 K€ (3,5%).

#### Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2018 est un gain de 3 076 K€ contre un gain de 206K€ un an plus tôt. Le gain de 3 076 K€ se décompose ainsi :

- ✓ Produits financiers : 3 121 K€. Les produits financiers sont principalement relatifs aux :
  - Intérêts liés à la rémunération de la trésorerie : 4 K€
  - Gains de change : 36 K€
  - A la comptabilisation de la variation de juste valeur des passifs financiers de 3 077 K€. Cette variation engendre un produit non récurrent et sans effet sur la trésorerie. La valorisation de ce passif financier est expliquée à la note 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés du présent rapport.
  
- ✓ Charges financières : 45 K€. Les charges financières correspondent principalement aux :
  - Effets de change : 33 K€
  - Autres charges financières : 11 K€

### Résultat net

La perte nette s'élève au 30 juin 2018 à 11 121 K€ contre 13 511 K€ au 30 juin 2017, en baisse de 17,7 %, pour les raisons évoquées ci-dessus.

### **Trésorerie et ressources en capitaux**

#### Actif

Compte tenu du stade de développement des produits, les frais de développement ont été comptabilisés en charges, les perspectives de commercialisation étant difficiles à évaluer. Le montant immobilisé correspond essentiellement au coût d'enregistrement des brevets de la Société. Les frais d'enregistrement des brevets de la Société activés en valeurs nettes sont stables par rapport au 30 juin 2017 et s'élèvent à 1 659 K€ au 30 juin 2018.

Les stocks s'élèvent en valeur nette à 246 K€ au 30 juin 2018 contre 159 K€ au 31 décembre 2017.

Les créances clients sont passées de 449 K€ fin 2017 à 377 K€ au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, il n'existe pas d'actifs financiers courants.

Les actifs financiers correspondent à des instruments de trésorerie dont l'échéance est supérieure à trois mois. Au 30 juin 2018, aucun placement de trésorerie n'a une échéance supérieure à trois mois.

Les autres actifs courants sont passés de 9 246 K€ au 31 décembre 2017 à 12 040 K€ au 30 juin 2018 soit une hausse de 29,7 % sur la période (2 794 K€). Cette hausse résulte principalement de la comptabilisation du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2018 (3 006 K€).

Le total de la trésorerie et des actifs financiers courants s'élève à 21 109 K€ au 30 juin 2018 contre 38 789 K€ au 31 décembre 2017. Ce montant de trésorerie n'intègre pas les 6 557 K€ de remboursement de crédit impôt recherche 2017 versé par l'administration fiscale en août 2018.

#### Passif

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués de bons d'émissions d'actions dans le cadre du Programme d'Augmentation de Capital par exercice d'Options (PACEO) mis en place avec la Société Générale et le Crédit Agricole et de diverses aides publiques (crédit d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018.

<i>(En milliers d'euros) - Normes IFRS</i>	Capitaux propres de la société
Capitaux propres au 31 décembre 2017	10 735
Augmentations de capital et primes d'émission nettes des frais	50
Résultat global de la période	(11 046)
Options de conversion	0
Paiements fondés en actions	76
Capitaux propres au 30 juin 2018	(184)

Au 30 juin 2018, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à - 184 K€.

Les passifs courants s'élèvent à 17 795 K€ au 30 juin 2018 contre 18 713 K€ à fin 2017, soit une baisse de 4,9%. Cette baisse (918 K€) s'explique notamment par les effets suivants :

- la diminution des dettes fournisseurs (902 K€)
- la diminution des autres passifs courants (78 K€)
- l'augmentation des provisions courantes (63 K€)

Les passifs non courants s'élèvent à 18 048 K€ au 30 juin 2018 contre 21 152 K€ au 31 décembre 2017, soit une diminution de 3 104 K€. Ils comprennent principalement des avances conditionnées (9 331K€) et des instruments financiers (7 967 K€). La variation de ce poste est liée principalement à la variation de juste valeur des instruments financiers.

### **3 EVENEMENTS RECENTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2018**

#### Recommandation de l'IDMC dans le cancer colorectal métastatique réfractaire

Le Comité Indépendant de Revue des Données (IDMC) a recommandé la poursuite de l'étude AB12010 dans le traitement en troisième et quatrième ligne du cancer colorectal métastatique, sur la base de l'analyse de tendance prévue au protocole.

Le design de l'étude est un design adaptatif. Une analyse de tendance sur la survie globale était prévue une fois qu'un certain nombre d'événements a été atteint.

Selon le protocole, pour cette analyse de tendance:

- si l'effet du traitement (masitinib + Folfiri) n'est pas assez prometteur, ce qui signifie que les patients recevant la combinaison masitinib + Folfiri ont une probabilité de survie qui n'est pas 25% supérieure par rapport aux patients recevant un traitement optimal (hazard ratio > 0,75), alors le recrutement est arrêté
- si l'effet du traitement (masitinib + Folfiri) est prometteur, ce qui signifie que les patients recevant la combinaison masitinib + Folfiri ont une probabilité de survie qui est plus de 25% supérieure par rapport aux patients recevant un traitement optimal (hazard ratio ≤ 0,75), alors le recrutement est poursuivi et la taille finale de l'échantillon est calculée afin que, si la tendance observée se confirme, l'étude peut être positive sur la survie globale, avec un risque alpha de 0,05 et une puissance statistique supérieure à 80%.

L'analyse de tendance a eu lieu après que 42 événements liés à la survie globale ont été observés. Sur la base de cette analyse de tendance, l'IDMC a recommandé la poursuite de l'étude, avec un total de 415 patients à recruter.

Au total, 190 patients ont été inclus dans l'étude AB12010. Une analyse intérimaire est prévue une fois que 50% du nombre d'événements requis aura été atteint. AB Science envisage de terminer l'étude AB12010 en 2019.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

### **4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE**

Outre les principaux risques et incertitudes décrits au chapitre 5 du rapport financier annuel au 31 décembre 2017. La Société est exposée aux risques et incertitudes suivants :

- Levée de la décision de suspension des études cliniques en France

AB Science maintient un contact régulier avec l'ANSM afin de permettre le redémarrage du recrutement des patients dans les études cliniques en France, sur la base des actions correctives et préventives mises en place par AB Science.

- Procédure d'enregistrement dans la sclérose latérale amyotrophique

Suite à l'opinion négative rendue par le CHMP pour la demande d'autorisation de mise sur le marché du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique, AB Science évalue la possibilité de soumettre une nouvelle demande sur la base des résultats finaux de l'étude AB10015, dans la mesure où la demande d'autorisation de mise sur le marché avait été déposée en septembre 2016 sur la base des résultats intérimaires de l'étude AB10015

## **5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

En 2018, l'entreprise a poursuivi et amplifié les actions de transformation de la conduite de ses études cliniques afin de garantir le respect des bonnes pratiques cliniques.

AB Science continue à allouer la majeure partie de ses ressources à la poursuite du développement du masitinib, la molécule la plus avancée de la société.

Les prochaines échéances cliniques anticipées sont :

- Analyse de tendance pour la phase 2/3 dans le cancer réfractaire des ovaires
  - Analyse intérimaire pour la phase 3 dans le cancer du pancréas
  - Analyse intérimaire pour la phase 2/3 dans la maladie d'Alzheimer
  - Analyse finale pour la phase 3 dans l'asthme sévère non-contrôlé par les corticostéroïdes oraux
- Et également
- Initiation des études confirmatoires dans la SLA et dans la mastocytose, sous réserve de la levée de la décision de suspension des études cliniques en France.

La Société a par ailleurs continué à investir dans les activités de drug discovery afin d'alimenter son portefeuille de molécules. AB Science anticipe d'initier une phase 1/2 dans les leucémies myéloïdes aigues réfractaires avec une nouvelle molécule développée par AB Science (AB8939).

## **6 PARTIES LIEES**

Les transactions avec les parties liées sont mentionnées dans les notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés (cf. paragraphe 18). Il n'y a pas eu de modification affectant les transactions entre parties liées depuis la clôture annuelle 2017 qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

## C. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES IFRS AU 30 JUIN 2018

### Table des matières

<b>ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2018</b> .....	<b>10</b>
<b>ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2018</b> .....	<b>11</b>
<b>TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE</b> .....	<b>12</b>
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2018</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2018</b> .....	<b>14</b>
1 Entité présentant les états financiers .....	14
2 Base de préparation.....	14
2.1 Déclaration de conformité et principes comptables .....	14
2.2 Recours à des estimations et aux jugements .....	14
3 Gestion des risques financiers.....	15
4 Stocks .....	15
5 Clients et comptes rattachés .....	16
6 Autres actifs courants et non courants.....	16
7 Actifs financiers courants et non courants .....	16
7.1. Détail des actifs financiers .....	16
7.2. Variation des actifs financiers.....	17
8 Trésorerie et équivalents trésorerie .....	17
9 Capital social.....	18
10 Provisions .....	18
11 Passifs financiers .....	18
11.1. Répartition courant / non courant .....	18
11.2. Avances conditionnées et remboursables .....	19
11.3. Autres passifs financiers.....	19
12 Autres passifs courants et non courants .....	20
13 Chiffre d'affaires .....	20
14 Subventions et financements publics.....	20
14.1. Subventions et financements conditionnés.....	21
14.2. Crédit d'impôt recherche.....	21
15 Charges de personnel .....	21
15.1. Effectifs .....	21
15.2. Charges de personnel.....	21
16 Paiements fondés sur des actions.....	22
16.1. Plans d'options de souscription d'actions.....	23
16.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise .....	24
16.3. Plan des actions de préférence gratuites .....	29
17 Résultats par action.....	29
17.1. Résultat de base par action .....	29
17.2. Résultat dilué par action .....	30
18 Parties liées .....	30
19 Engagements hors bilan .....	31
20 Evénements postérieurs à la clôture.....	31

**ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2018**

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	Note	30/06/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles		1 681	1 739
Immobilisations corporelles		147	171
Actifs financiers non courants	7	58	47
Autres actifs non courants	6	0	0
Impôts différés		0	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 886</b>	<b>1 957</b>
Stocks	4	246	159
Créances clients	5	377	449
Actifs financiers courants	7	0	0
Autres actifs courants	6	12 040	9 246
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	21 109	38 789
<b>Actifs courants</b>		<b>33 773</b>	<b>48 642</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>35 659</b>	<b>50 600</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	Note	30/06/2018	31/12/2017
Capital	9	411	410
Primes		193 334	193 284
Réserves de conversion		(61)	(55)
Autres réserves et résultats		(193 867)	(182 903)
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>		<b>(184)</b>	<b>10 735</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>Capitaux propres</b>		<b>(184)</b>	<b>10 735</b>
Provisions non courantes	10	745	771
Passifs financiers non courants	11	17 303	20 381
Autres passifs non courants	12	0	0
Impôts différés		0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>18 048</b>	<b>21 152</b>
Provisions courantes	10	63	0
Dettes fournisseurs		14 581	15 483
Passifs financiers courants	11	5	5
Dettes d'impôt exigible		0	0
Autres passifs courants	12	3 146	3 224
<b>Passifs courants</b>		<b>17 795</b>	<b>18 713</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>35 659</b>	<b>50 600</b>

**ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2018**

<i>(en millier d'euros)</i>	Note	30/06/2018	30/06/2017
<b>Chiffre d'affaires net</b>	13	<b>872</b>	<b>842</b>
Autres produits opérationnels		0	0
<b>Total des produits</b>		<b>872</b>	<b>842</b>
Coût des ventes		(45)	(10)
Charges de commercialisation		(530)	(525)
Charges administratives		(1 202)	(1 259)
Charges de recherche et développement		(13 287)	(12 756)
Autres charges opérationnelles		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(14 192)</b>	<b>(13 709)</b>
Produits financiers		3 121	254
Charges financières		(45)	(49)
<b>Résultat financier</b>		<b>3 076</b>	<b>206</b>
Charge d'impôt		(5)	(8)
<b>Résultat net</b>		<b>(11 121)</b>	<b>(13 511)</b>
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		80	72
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		(5)	19
<b>Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt</b>		<b>75</b>	<b>91</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>(11 046)</b>	<b>(13 420)</b>
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(11 121)	(13 511)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(11 046)	(13 420)
Résultat net par action - en euros	17	(0,29)	(0,37)
Résultat net dilué par action - en euros	17	(0,29)	(0,37)

**TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE**

	30/06/2018	30/06/2017
Résultat net	(11 121)	(13 511)
- Elimination des amortissements et provisions	349	245
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	76	96
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(3 078)	(222)
- Elimination de la charge / produit d'impôt	0	0
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(3 790)	798
- Produits et charges d'intérêts	(19)	(13)
<b>- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts</b>	<b>(17 582)</b>	<b>(12 607)</b>
- Impôts payés / reçus	0	
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(17 582)</b>	<b>(12 607)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(151)	(238)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	0	0
Produits de cession d'actifs financiers	0	0
Variation des prêts et avances consentis	0	0
Intérêts financiers reçus / (versés)	8	11
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(142)</b>	<b>(227)</b>
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	50	42 372
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	0	0
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>50</b>	<b>42 372</b>
Incidence des variations de change	(5)	19
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
<b>Variation de trésorerie par les flux</b>	<b>(17 679)</b>	<b>29 557</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	38 789	19 780
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	21 109	49 337
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes</b>	<b>(17 679)</b>	<b>29 557</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2018

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>AU 1er JANVIER 2018</b>	<b>410</b>	<b>193 284</b>	<b>(55)</b>	<b>(182 903)</b>	<b>10 735</b>	<b>0</b>	<b>10 735</b>
Résultat net de la période				(11 121)	(11 121)		(11 121)
Autres éléments du résultat global			(5)	80	75		75
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(5)</b>	<b>(11 040)</b>	<b>(11 046)</b>		<b>(11 046)</b>
Augmentation de capital	0	50			50		50
Paiements fondés en actions relatifs au personnel				76	76		76
Paiements fondés en actions - autre		0		0	0		0
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>127</b>		<b>127</b>
<b>AU 30 JUIN 2018</b>	<b>411</b>	<b>193 334</b>	<b>(61)</b>	<b>(193 867)</b>	<b>(184)</b>	<b>0</b>	<b>(184)</b>

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>AU 1er JANVIER 2017</b>	<b>386</b>	<b>151 537</b>	<b>(85)</b>	<b>(156 542)</b>	<b>(4 705)</b>	<b>0</b>	<b>(4 705)</b>
Résultat net de la période				(27 122)	(27 122)		(27 122)
Autres éléments du résultat global			29	37	66		66
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>(27 085)</b>	<b>(27 056)</b>		<b>(27 056)</b>
Augmentation de capital	25	42 347			42 371		42 371
Paiements fondés en actions relatifs au personnel				125	125		125
Paiements fondés en actions - autre		(600)		600	0		0
Actions propres							
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>25</b>	<b>41 746</b>	<b>0</b>	<b>725</b>	<b>42 497</b>		<b>42 497</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2017</b>	<b>409</b>	<b>193 284</b>	<b>(55)</b>	<b>(182 903)</b>	<b>10 735</b>	<b>0</b>	<b>10 735</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2018

### 1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés condensés de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018 comprennent la Société et sa filiale située aux Etats-Unis qui a été créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

### 2 Base de préparation

#### 2.1 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés condensés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018 ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2018.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2017, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Les normes IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients et IFRS 9 - Instruments financiers adoptées par l'Union européenne sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces normes sont sans impact dans les comptes consolidés d'AB Science.
- L'interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été adoptée par l'Union européenne le 28 mars 2018. Cette interprétation n'a pas d'impact dans les comptes d'AB Science.
- En outre, les textes suivants sont également sans impact sur les comptes du Groupe :
  - ✓ Amendements à IAS 40 « Immeubles de placement » : « Transferts des immeubles de placement » adoptés le 14 mars 2018 ;
  - ✓ Amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » adoptés le 26 février 2018 ;
  - ✓ Amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance », adoptés le 3 novembre 2017 ;
  - ✓ Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014 - 2016 adoptées le 7 février 2018.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les textes qui devaient faire l'objet d'une approbation par l'UE en 2017 et dont le principal est IFRS 16 - Contrats de location.

#### 2.2 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires condensés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### 3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues à court terme.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

La capacité du Groupe à obtenir les financements nécessaires à la poursuite de son activité reste ainsi dépendante de l'avancement de ses programmes de recherche et des conditions de marchés.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne).

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

### 4 Stocks

Les stocks s'élèvent à 246 K€ au 30 juin 2018 contre 159 K€ au 31 décembre 2017 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	30.06.2018	31.12.2017
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	216	124
Stocks de produits finis	30	35
Total stocks	246	159

## 5 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30.06.2018	31.12.2017
Autres créances clients	377	449
Dépréciation	0	0
Créances clients - net	377	449

## 6 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2018		31.12.2017	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédits d'impôt recherche et CICE (1)	-	9 632	-	6 713
Créances de TVA	-	1 175	-	1 349
Subventions à recevoir (2)	-	0	-	0
Fournisseurs débiteurs	-	167	-	212
Autres créances (3)	-	145	-	73
Avances conditionnées à recevoir (4)	-	-	-	-
Charges Constatées d'avance	-	922	-	898
TOTAL	0	12 040	0	9 246

(1) Le montant total de la créance envers l'administration fiscale au 30 juin 2018 s'élève à 9 632 K€ et est relatif au :

- ✓ crédit d'impôt recherche relatif au 1<sup>er</sup> semestre 2018 : 3 006 K€
- ✓ crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2017 : 6 557 K€ (qui a été remboursé fin août 2018)
- ✓ crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) relatif 1<sup>er</sup> semestre 2018 : 69 K€ (qui sera remboursé en 2019)

(2) Subventions à recevoir : les subventions à recevoir sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

(3) Les autres créances comprennent notamment des avances faites au personnel.

## 7 Actifs financiers courants et non courants

### 7.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2018		31.12.2017	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Dépôts à terme	-	-	-	-
Autres	58	-	47	-
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>0</b>

Les dépôts à terme de maturité supérieure à 3 mois à compter de la date d'acquisition sont comptabilisés en actifs financiers courants. Au 30 juin 2018, aucun dépôt à terme n'a une échéance supérieure à 3 mois.

## 7.2. Variation des actifs financiers

Au 30 juin 2018 :

(En milliers d'euros)	01.01.2018	Augmentations	Diminutions	Autres	30.06.2018
Dépôts à terme	0	-	-	-	0
Autres	47	14	4	-	58
<b>Actifs financiers</b>	<b>47</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>58</b>

Au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'euros)	01.01.2017	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2017
Dépôts à terme	0	-	-	-	0
Autres	48	1	2	-	47
<b>Actifs financiers</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>47</b>

## 8 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2018	01.01.2017
Disponibilités	28 788	9 779
Dépôts à terme	10 001	10 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	38 789	19 780
Découverts bancaires	0	0
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie</b>	<b>38 789</b>	<b>19 780</b>

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	30.06.2018	31.12.2017
Disponibilités	11 109	28 788
Dépôts à terme	10 000	10 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	21 109	38 789
Découverts bancaires	0	0
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie</b>	<b>21 109</b>	<b>38 789</b>

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

## 9 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

(en euros)	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires (catégorie A)	dont Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)	dont Actions de préférence 2016 (catégorie C)	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 31 décembre 2017	41 550 402	40 991 065	33 931	0	0,01	410 249,96
Augmentation de capital suite à l'exercice de BSA - janvier 2018	39 314	39 314			0,01	393,14
Capital social au 30 juin 2018	41 589 716	41 030 379	33 931	0	0,01	410 643,10

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

En février 2018, le capital a été augmenté de 393,14 euros à la suite de l'exercice de 39 314 bons de souscription d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2017 et attribués par le Conseil d'Administration du 31 juillet 2017.

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 30 juin 2018, le capital du Groupe AB Science est composé de 41 064 310 actions dont 18 891 108 actions ont un droit de vote double.

## 10 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2018			31.12.2017		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		63	63		0	0
Provision pour avantages au personnel	745		745	771		771
<b>TOTAL</b>	<b>745</b>	<b>63</b>	<b>808</b>	<b>771</b>	<b>0</b>	<b>771</b>

Les provisions pour litiges d'un montant global de 63 K€ au 30 juin 2018 concernent principalement un litige prudhommal né de la rupture d'un contrat de travail (48) K€.

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant.

## 11 Passifs financiers

### 11.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2018		31.12.17	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	9 331	0	9 331	0
Ligne de crédit/emprunt	0	0	0	0
Autres passifs financiers et instruments financiers	7 972	0	11 050	0
Intérêts courus à payer		5		5
Passifs financiers	17 303	5	20 381	5

*Variation des passifs financiers non courants*

Au 30 juin 2018 :

(En milliers d'euros)	31.12.17	Encaissement s/ à recevoir	Remboursements/ abandons	Reclassements LT/CT	Variation juste valeur	30.06.18
Avances conditionnées	9 331					9 331
Autres passifs financiers	11 050				(3 078)	7 972

Au 31 décembre 2017

(En milliers d'euros)	31.12.16	Encaissements / à recevoir	Remboursements/ abandons	Reclassements LT/CT	Variation juste valeur	31.12.17
Avances conditionnées	9 331					9 331
Autres passifs financiers	12 358				(1 308)	11 050

11.2. Avances conditionnées et remboursables

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. En cas d'échec, elles sont requalifiées en subventions et reprises immédiatement en résultat.

*Echéancier des avances conditionnées et remboursables*

Au 30 juin 2018 :

(En milliers d'euros)	30.06.18	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans (*)
Total avances	9 331						9 331

(\*) cette présentation repose sur une condition exposée en paragraphe 19

Au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'euros)	31.12.17	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

11.3. Autres passifs financiers

Les emprunts obligataires autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, souscrits et libérés début juin 2013, d'une valeur nominale de 12,3 millions d'euros, ont été transformés en décembre 2016 en actions de préférence (525 406 actions de préférence de catégorie C) et en différentes catégories de BSA. Ces actions de préférence et BSA revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisés en passifs financiers.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier. Ils sont classés en niveau 3 car ils sont évalués en utilisant des modèles d'évaluation (méthode d'évaluation par procédure de Monte-Carlo pour les actions de préférence et méthode d'évaluation par utilisation de la formule de Black & Scholes pour les BSA) qui utilisent notamment des données de marché non observables (volatilité du cours de l'action de la société).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de ces instruments sont les suivantes :

- Le cours de l'action à la clôture
- Le taux d'intérêt sans risque (euribor pour les maturités inférieures à un an et euro swap pour les maturités supérieures à un an)
- La volatilité historique (base 60%) avec prise en compte d'un « smile » de volatilité pour l'évaluation des actions de préférence
- Dividendes (nuls)

Les hypothèses ayant la plus forte influence sur la valorisation de ces instruments sont la volatilité (une hausse de la volatilité entraînant une hausse de la valorisation) et l'évolution du cours de l'action à la clôture (une diminution de ce cours ayant un impact à la baisse sur la valorisation). L'analyse de sensibilité ci-dessous illustre l'impact de la variation de ces deux variables sur la juste valeur de ces instruments :

Volatilité	Valeur totale (€)	Cours de référence (€)	Valeur totale (€)
45%	8 990 000	4,00	7 880 000
50%	8 580 000	10,00	12 350 000
55%	8 300 000	16,00	14 150 000
60%	7 970 000	22,00	15 130 000
65%	7 640 000		

Au 30 juin 2018, leur juste valeur est de 8 millions d'euros. La variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier s'élève à 3 millions d'euros.

## 12 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.18		31.12.17	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	2 488	-	2 398
Dettes fiscales	-	616	-	772
Autres dettes	-	42	-	54
<b>TOTAL</b>	-	<b>3 146</b>	-	<b>3 224</b>

Les dettes sociales comprennent notamment les provisions pour congés payés et les charges sociales correspondantes, les primes envers les salariés ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

## 13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire s'élève à 872 K€.

## 14 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

#### 14.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 11.2 Passifs financiers.

#### 14.2. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.18	30.06.17
Crédit d'Impôt Recherche 2018	3 006	
Crédit d'Impôt Recherche 2017		3 907
<b>TOTAL</b>	<b>3 006</b>	<b>3 907</b>

## 15 Charges de personnel

#### 15.1. Effectifs

Le Groupe emploie 123 personnes (dont 4 dans la filiale américaine, personnes dédiées à la recherche clinique) au 30 juin 2018 contre 117 personnes au 30 juin 2017.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	30.06.2018	30.06.2017
Département Commercial	7	7
Département Drug Discovery et clinique	106	100
Département Direction & Gestion	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>117</b>

#### 15.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Salaires et traitements	3 575	3 632
Charges sociales	1 525	1 502
Paiements en actions	76	96
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 176</b>	<b>5 229</b>

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Charges de commercialisation	159	157
Charges administratives	494	580
Charges de recherche et développement	4 523	4 492
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 176</b>	<b>5 229</b>

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

## 16 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable relative au 1<sup>er</sup> semestre 2018 liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Plans de stock-options	10	12
Plans de BSPCE et BSA	10	10
Plan AGAP	56	74
Total	76	96

### 16.1. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition :

	PLANS					
	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A
Date d'octroi par le Conseil d'administration	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016	30/04/2018
Date d'acquisition des droits	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020	30/04/2022
Maturité du plan	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026	30/04/2028
Nombre d'options attribuées	116 335	10 875	79 940	15 550	110 640	53 000
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice ( <i>en euros</i> )	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29	12,65
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

*Valorisation des plans :*

<i>(en milliers d'euros)</i>	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A	TOTAL
Valorisation initiale	33,5	2,0	25,5	3,6	28,1	1,3	<b>347,1</b>
Charge comptable 30 juin 2018	3,1	0,3	3,2	0,4	3,5	0,1	<b>10,4</b>
Charge comptable 30 juin 2017	4,2	0,3	3,2	0,4	3,5		<b>11,5</b>

<i>Principales hypothèses</i>	<b>SO6A</b>	<b>SO6B</b>	<b>SO6C</b>	<b>SO6E</b>	<b>SO7A</b>
Valeur du sous-jacent	11,96 €	8,84 €	15,80 €	12,09 €	4,92 €
Prix d'exercice	11,96 €	10,03 €	15,80 €	13,01 €	12,65 €
Volatilité attendue	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	60,00%
Durée de vie moyenne de l'option ( <i>en années</i> )	7	7	7	7	7
Turnover	32,3%	32,3%	33,7%	33,7%	46,2%
Taux d'actualisation	0,5%	0,2%	-0,1%	0,0%	-0,1%
<b>Juste valeur option*</b>	<b>4,42 €</b>	<b>2,86 €</b>	<b>5,65 €</b>	<b>4,07 €</b>	<b>1,82 €</b>

## 16.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

### Caractéristiques des plans

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007										
	<b>BCE3-3A</b>	<b>BCE3-3B</b>	<b>BCE2007-A</b>	<b>BCE2007-B</b>	<b>BCE2008-A</b>	<b>BCE2008-B</b>	<b>BCE2008-C</b>	<b>BCE2008-D</b>	<b>BCE2010-A</b>	<b>BCE2012</b>	<b>BCE2013</b>
Date d'octroi par le Conseil d'administration	24/05/2007	12/03/2008	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013
Nombre d'options attribuées	256	256	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1
Conditions d'acquisition :											
<i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019	30/08/2022	22/04/2023
Prix d'exercice ( <i>en euros</i> )	2300,75	2300,75	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74

*Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise*

Caractéristiques des plans BCE3A à BCE2010A

Tranche	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :  
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
  - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
  - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
    - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
    - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
  - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
    - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
    - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20% des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
  - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
  - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
  - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
  - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

<b>Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire</b>	<b>Indication 1</b>	<b>Indication 2</b>	<b>Indication 3</b>	<b>Total</b>
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte ( <i>plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre du point a) précédant</i> )	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché ( <i>plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre des points a) et b) précédant</i> )	20%	20%	10%	50%

<b>Répartition des BCE maximum exerçable par bénéficiaire</b>	<b>Supérieur à 100M€</b>	<b>Supérieur à 250M€</b>	<b>Supérieur à 500M€</b>	<b>Supérieur à 1000M€</b>	<b>Total</b>
Ventes nettes, directes ou indirectes, du masitinib	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

## Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable au 30 juin 2018										9,5	0,1	9,6
Charge comptable au 30 juin 2017										9,5	0,1	9,6

<i>Principales hypothèses</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9,82 €	10,44 €	19,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €	18,74 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%	30,00%
Durée de vie moyenne de l'option ( <i>en années</i> )	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5	5,5
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%	0,5%
<b>Juste valeur moyenne d'une option</b>	<b>756,28</b>	<b>582,80</b>	<b>331,42</b>	<b>346,86</b>	<b>596,20 €</b>	<b>596,86 €</b>	<b>542,56 €</b>	<b>1 735,22 €</b>	<b>1,69 €</b>	<b>0,06 €</b>	<b>0,06 €</b>

### 16.3. Plan des actions de préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	<b>AGAP B1 et B2 (1)</b>	<b>AGAP B3 (2)</b>
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015	28/12/2017
Nombre d'options autorisées	33 999	7 550
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28 décembre 2017	180	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1	1
Conditions d'acquisition :		
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2024	31/12/2024
Prix d'exercice (en euros)	0	0

(1) Chaque action de préférence pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'Administration, soit le 16 décembre 2016) puis de la Période de Conservation, période s'achevant le 31 décembre 2024 dans les conditions prévues ci-après :

- (i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.
- (ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).
- (iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :
  - (a) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 18.000 ;
  - (b) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 28.199 ;
  - (c) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 33.999.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.

(2) Chaque action de préférence pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'Administration, soit le 28 décembre 2018) puis de la Période de Conservation, période s'achevant le 31 décembre 2024 dans les conditions prévues ci-après :

- (i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.
- (ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).
- (iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :
  - (a) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 21.997 ;
  - (b) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 35.683 ;
  - (c) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 41.549.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.

Valorisation du plan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>AGAP B1 et B2</b>	<b>AGAP B3</b>	<b>Total</b>
Valorisation initiale	744,5	207,6	952,1
Charge comptable au 30 juin 2018	41,4	14,8	56,2
Charge comptable au 30 juin 2017	74,5		74,5

## **17 Résultats par action**

### 17.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	30.06.2018	30.06.2017
Résultat net (en milliers d'euros)	(11 121)	(13 511)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	37 771 615	36 649 534
Résultat par action	(0,29)	(0,37)

## 17.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, SO ou BSPCE) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## 18 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, décrits ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy dispose de 332 000 BSA attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017 et de 1 617 614 BSAR attribués en 2014 et souscrits en 2015.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier à l'exception des BSA accordés.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général au titre de son contrat de travail, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Avantages à court terme	143	143
Paiements fondés sur des actions	47	60
Total	190	203

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

- Avec Monsieur Alain Moussy :

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m<sup>2</sup> à usage de bureau au 2<sup>ème</sup> étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8<sup>ème</sup>,
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 21.100 euros en 2018.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

La société AB Science avait émis en 2016 une facture en faveur de Monsieur Alain Moussy relative au partage de frais d'avocats dans le cadre de la procédure de la sanction de l'AMF pour un montant de 189 K€ TTC.

Le 16 mai 2018, un accord transactionnel ayant été signé entre la société AB Science, Monsieur Alain Moussy et la société Liberty, un avoir de 70 K€ TTC a été émis. La créance envers Monsieur Alain Moussy s'élève donc au 30 juin 2018 à 119 K€ TTC, créance entièrement payée en juillet 2018.

- Avec la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant :

Un contrat de consulting entre la société AB Science et la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant a été signé. Monsieur Jean-Pierre Kinet est également administrateur de la société AB Science.

Le Conseil d'administration en date du 19 décembre 2016 a autorisé son Président à conclure une convention de prestations de consulting entre la Société AB Science et la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant.

Au titre du premier semestre 2018, 8 818 euros HT ont été facturés par la société KPLM à la société AB Science.

## 19 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Engagements donnés :	40	267
<i>Garantie donnée (1)</i>	40	267
Engagements reçus :	935	935
<i>BPIFrance :</i>		
<i>Subventions à recevoir (2)</i>	70	70
<i>Avances conditionnées à recevoir (2)</i>	865	865

(1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE (865 K€ d'avances conditionnées et 70 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

## 20 Evénements postérieurs à la clôture

### Recommandation de l'IDMC dans le cancer colorectal métastatique réfractaire

Le Comité Indépendant de Revue des Données (IDMC) a recommandé la poursuite de l'étude AB12010 dans le traitement en troisième et quatrième ligne du cancer colorectal métastatique, sur la base de l'analyse de tendance prévue au protocole.

Le design de l'étude est un design adaptatif. Une analyse de tendance sur la survie globale était prévue une fois qu'un certain nombre d'événements a été atteint.

Selon le protocole, pour cette analyse de tendance:

- si l'effet du traitement (masitinib + Folfiri) n'est pas assez prometteur, ce qui signifie que les patients recevant la combinaison masitinib + Folfiri ont une probabilité de survie qui n'est pas 25% supérieure par rapport aux patients recevant un traitement optimal (hazard ratio  $> 0,75$ ), alors le recrutement est arrêté
- si l'effet du traitement (masitinib + Folfiri) est prometteur, ce qui signifie que les patients recevant la combinaison masitinib + Folfiri ont une probabilité de survie qui est plus de 25% supérieure par rapport aux patients recevant un traitement optimal (hazard ratio  $\leq 0,75$ ), alors le recrutement est poursuivi et la taille finale de l'échantillon est calculée afin que, si la tendance observée se confirme, l'étude peut être positive sur la survie globale, avec un risque alpha de 0,05 et une puissance statistique supérieure à 80%.

L'analyse de tendance a eu lieu après que 42 événements liés à la survie globale ont été observés. Sur la base de cette analyse de tendance, l'IDMC a recommandé la poursuite de l'étude, avec un total de 415 patients à recruter.

Au total, 190 patients ont été inclus dans l'étude AB12010. Une analyse intérimaire est prévue une fois que 50% du nombre d'événements requis aura été atteint. AB Science envisage de terminer l'étude AB12010 en 2019.

## **D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2018**

**AB Science S.A.**

Siège social : 3, avenue George V – 75008 Paris

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018**

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société AB Science S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Déclaration de conformité et principes comptables » de l'annexe qui expose l'incidence de la première application des normes IFRS 15 et IFRS 9 relatives respectivement à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la valorisation des instruments financiers.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 26 septembre 2018

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Laurent Genin  
*Associé*

Paris, le 26 septembre 2018

Audit et Conseil Union

Jean-Marc Fleury  
*Associé*